



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
30/05/2022

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :

Questions Financières
Diverses

L'An Deux Mille Vingt Deux, le trente mai dans la salle des fêtes de la Mairie, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 26
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Pour : 28
Abstentions : 1
Contre :

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve), Mme Guillot (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Vallon

Le Conseil Municipal,
Après Avoir Délibéré,

DÉCIDE le remboursement de la visite médicale poids lourd et transport en commun à Monsieur Bernard CHEYNIS, Adjoint technique principal 2^{ème} classe, pour un montant de 36 €.

AUTORISE l'acquisition du véhicule DACIA DUSTER SILVER LINE Immatriculée EN 461 SK sous contrat de crédit-bail DIAC 172850004B du 05/07/2017 par levée d'option d'achat, pour un montant de 173 €.

DÉCIDE le remboursement du sinistre du 30/09/2019 pour un montant de 150 € à Allianz IARD.

DÉCIDE le remboursement du sinistre du 05/03/2022 pour un montant de 637,78 € à Monsieur Christophe TETE.

ACCEPTE le règlement Allianz d'un montant de 600 € relatif au sinistre du 19/09/2021 - incendie salle Paul Avon.

ACCEPTE le règlement Allianz d'un montant de 480 € relatif au sinistre du 18/07/2021 - Salle des fêtes La Violette.

DÉCIDE la suspension de la tarification de la location de la salle de La Violette, votée par le Conseil municipal le 29/06/2015, dans l'attente d'un règlement intérieur.

DÉCIDE dans le cadre du Fonds de Soutien aux Initiatives des Habitants de la politique de la ville, de verser la somme de 500 € au TILT choisi par les habitants pour faciliter l'organisation de la fête des voisins aux Quartiers de la Violette et Frayol.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

